

Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation
Band: 83 (1980)

Artikel: Jean Ruedin des Bois et sa famille
Autor: Châtelain, Roger
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-684861>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Jean Ruedin des Bois et sa famille

par Roger Châtelain, Tramelan

Le fief. La famille Baume, originaire des Bois dans les Franches-Montagnes, descendante de Jean Ruedin, avait reçu en fief de l'Evêché de Bâle avant 1536 un pré au Valanvron, situé dans la seigneurie d'Erguel (prononcez: Er-gu-el). Le territoire du Valanvron s'étend aujourd'hui pour sa plus grande partie sur le canton de Neuchâtel et pour sa plus petite sur le district de Courtelary ou l'Erguel. Toutes deux séparées par une limite cantonale tracée en ligne droite de Biaufond à La Ferrière, mais anciennement il n'en était pas ainsi. Les documents ne sont pas assez explicites quant à la situation géographique de ce fief, d'autant plus que la commune du Noirmont en possédait également un, émanant aussi de l'Evêché et situé dans ce même Valanvron.

Les Baume retinrent sans doute ce fief jusqu'à la Révolution française car, selon des documents de 1762 et 1775, ils en étaient encore les détenteurs à cette époque-là, eux et les Jobin, ces derniers en ayant acquis une part ensuite de mariages. De plus, il est déclaré que ce fief du Valanvron se trouvait aussi bien sur Erguel que sur La Franche Montagne. Pourquoi également sur La Franche Montagne? C'est que, entre-temps, les limites de l'Erguel avaient été modifiées.

A ma connaissance, nos historiens jurassiens n'ont pas fait état de ces changements de frontière, si même ils en avaient eu quelque soupçon? En avril de l'an 1441, une trentaine de «bonne gens digne et de foÿs» tiennent ouverte justice à Saint-Imier pour fixer les limites de la châtelanie d'Erguel, en présence du maire de Bienne, Imier de Rambeaux écuyer, — Archives jurassiennes de l'ancien Evêché de Bâle: dossiers B 207-26 Erguel et Valangin, Délimitations; B 194-16 Erguel et La Franche Montagne, Délimitations; Cartulaire de Bellelay, 1141-1558 —. La délimitation commence sur Le Chasseral et passe par L'Echelette (je résume), par la Roche de Miredeux (le Roc Mil-Deux aux Convers), par le sentier de la Binol (Boinod au sud-ouest des Convers), par la fontaine de La Chau-de-Fonds, par le sentier de Maiche, par la Blanche Roche, par

le saut de la Verne (La Vanne sur Biaufond), par le Pont Hemereÿ (ou Emereÿ, Amereÿ), par la Chaux, Montbovats et Tramelan. Je coupe ici le fil, car la suite n'intéresse pas notre sujet. On aura remarqué d'emblée que nos gens de l'Erguel avaient beaucoup d'appétit: jusqu'à la fontaine de La Chaux-de-Fonds, jusqu'à Blancheroche!

Bien entendu dans la seigneurie de Valangin on ne pouvait pas accepter ces prétentions territoriales. Des contestations surgirent dès 1470, des dépositions de témoins furent enregistrées. Une sentence rendue en 1517 par le doyen de Montbéliard établit la limite depuis la fontaine de Baufond jusqu'à La Ferrière, soit celle qui, rectiligne, existe encore de nos jours. Il faut croire que du côté de l'Evêché on persista à maintenir ses positions car, en 1526, les ambassadeurs des douze cantons des Ligues suisses durent mettre un terme à cette affaire en confirmant la délimitation proposée en 1517: «...à laquelle montaigne [de La Ferrière] sera mise une boyne, dés laquelle boyne tirera au plus droit, que faire se pourra, à la fontaine de Biaufond» — B 207-26 cité; voir aussi G. A. Matile: Histoire de la seigneurie de Valangin, p. 146, 209, 272 —.

Ce n'est pas tout. En 1441, la partie nord de L'Erguel avait donc été également délimitée et, là aussi, on était allé trop loin: on avait mordu dans le morceau franc-montagnard (en ce temps-là on l'appelait déjà La Franche Montagne). Le document est peu clair au sujet de la ligne de démarcation, mais il est possible d'en savoir davantage sur la base d'actes de 1544 et de 1617-1618 — B 194-16 cité —. D'après ceux-ci et selon le contenu de plan de 1599 dont j'ai publié la photographie dans les Actes de l'Emulation de 1977, en partant de La Vanne, Les Bois Ruedin et Les Rosées étaient sur Erguel, de même que Le Cerneux au Maire, Le Peux Claude, Le Peuchapatte et la partie sud des villages des Breuleux et de La Chaux: «...au village de la Chaux environ le millieu estants passés par le millieu des Breuleux ils montrent une maison appartenant a present a Girard Erhard dudit lieu laquelle ils disent [ceux de l'Erguel] danciennete avoir porte le nom de la Chaux de la Vernatte et avoir une borne inseree deans la muraille laquelle separe memement les Seigneuries» — pièce de 1617 —.

Dans l'acte de 1544 — qui se trouve aussi dans le B 187-59 Erguel, Limites — il est admis que Le Peuchapatte, Le Peux Claude et «le porprix de Jehan Rûdin que contient grand place» (Les Bois) étaient sur Erguel. Toutefois, la situation était on ne peut plus confuse en ce 16^e siècle car, dans la lettre de fief de décembre 1545 en faveur des Baume, donnée par l'évêque Philippe de Gundelsheim, il est écrit que Les Bois sont en Franche Montagne. D'autre part, vers 1570 Adam Morel de Saignelégier «dict quil ne veult paÿer ce lods car il dict quil est ung cerneulx sur Arguez

combien quil soÿt sur le territoÿre de la Chaulx» — B 194-17 La Franche Montagne, Les lods —. C'est en 1618 seulement qu'une nouvelle frontière Erguel-La Franche Montagne fut définitivement établie et qu'en conséquence l'Erguel se voyait une fois de plus rogné. Ce ne devait pas être la dernière fois! Le fief des Baume qui s'étendait sur Erguel uniquement, pouvait dès lors se situer aussi sur La Franche Montagne puisqu'il était coupé en deux parties par la nouvelle frontière, l'actuelle, descendant de la Roche à l'Aigle sur Biaufond vers le sud jusqu'au Cerneux de la Pluie.

Le fief tenu séculièrement par les Baume, ce pré du Valanvron, devait tout de même être assez vaste. Il a fait l'objet de lettres de fief successives, dont quelques-unes sur parchemin, classées dans nos Archives jurassiennes sous B 239-4 Erguel, fiefs généraux. L'étude de ce dossier permet d'y voir clair dans la descendance de Jean Ruedin Baume jusqu'au milieu du 17^e siècle. Ce personnage, curieusement passé dans l'histoire jurassienne comme une sorte de héros montagnard, vivait en 1485 et en 1516. A cette dernière date il est accompagné de son fils Jean Vuillemin — voir mon mémoire publié dans les Actes de l'Emulation de 1977: Qui était Jean Ruedin des Bois?

La famille. Un acte de 1536 me prouve que le fief du Valanvron était déjà en mains de la famille: «...devers la roiche du fiedz de Valevrûn, que les Jehan Ruedin baulme tiengnent de fied devers vent...» Des pièces de 1543 et 1544, les deux datées du premier novembre, mentionnent Jean Vuillemin des Bois, mais le 27 décembre 1545 celui-ci ne vivait plus. En effet, la première lettre de fief connue pour le pré du Valanvron en faveur des Baume, datée de ce 27 décembre 1545, le cite comme étant décédé (feu). Jean Vuillemin Baume qui avait deux frères, Jean Humbert et Girard, était le porteur du fief et il le tenait en fief mâle. Cependant, comme il n'eut que quatre filles «il y auroit survenues melentendus et mattiere de questions, desquelles ilz se seroient ainsin que sensuyt pacifiez et accordees, que doiresenant ilz reprandroient conjointement dudit fied, en nous donnant ung pourteur...» dit la lettre de fief. C'est Girard Baume frère de feu Jean Vuillemin qui fut le nouveau porteur, mais accompagné de Jean Prêtre Baume au nom de son père Jean Humbert (il n'est pas dit que ce dernier fût mort), et en outre de George Triponez gendre de feu Jean Vuillemin, au nom des filles de celui-ci. Dans cette lettre de fief il se trouve une erreur, ce Triponez étant désigné sous le nom de George Vuillemin ou Jörg Wullimin dans le texte allemand. Enfin, le nouveau porteur Girard Baume y est appelé Girard Vuillemin Baume. Au 16^e siècle on jonglait très facilement avec les patronymes!

Résumons: Jean Ruedin Baume, sans doute décédé avant 1545, eut trois fils, Jean Humbert, Jean Vuillemin et Girard, celui-ci dénommé Erhard dans les textes en allemand. Jean Humbert eut un fils nommé Jean Prêtre; Jean Vuillemin eut quatre filles; Girard eut deux fils, Claudot et Jean Perrin (Jean-Pierre). On ne connaît que trois des filles de Jean Vuillemin: Françoise qui épousa George Triponez, Aliate et Jacque qui épousèrent des Jobin.

On s'est indubitablement aperçu que certaines erreurs s'étaient infiltrées dans la lettre de fief de 1545, car une nouvelle lettre ne tarda pas à être émise. Le 14 août 1546 l'évêque Philippe de Gundelsheim accorda la jouissance du fief du Valanvron: «unsern anghorig lieben Erhard baülme, Jehan prestre baülme und Jorg de la bouße Jehan Wüllimj baülme, der Zeit dochterman Ein bezirckh und platz by der matten Wallenvrûn gelegen, gnediglich zû rechtem manslehen...» Pour simplifier j'ai mentionné le nom de George Triponez gendre de Jean Vuillemin, mais on remarque qu'en 1546 il s'appelle George de la Bosse. Dans une reconnaissance de 1551, par les Baume, il est dit George fils de Jean de la Bosse et, dans le renouvellement de cette reconnaissance en 1568, on mentionne «Jaiquet filz feu George tripponelz». A cette époque-là vivait un «Jean Richard des boix filz Jean de la Bosse» qui avait un fils nommé Guillaumot Triponez; ce Jean Richard est aussi désigné sous le nom de Triponez — B 194-17 cité —. A l'origine de ce patronyme, je découvre dans les Comptes de La Franche Montagne un «Jehan Humbert de la bousse» en 1492 et 1493, mais en 1490 il s'appelle «Jehan Humbert tripone» et tous deux, qui ne font qu'un, payaient les dîmes de la Bosse. Pour les années 1466 et 1492 j'y trouve encore un «Jehan Henry de la Bousse».

Par cette reconnaissance du 6 juin 1551, les Baume «confessent» tenir pour eux et leurs hoirs le fief du pré du Valanvron. Ce sont Jean Prêtre des Bois Jean Ruedin, George fils de Jean de la Bosse, gendre de feu Jean Vuillemin dudit lieu, Girard Baume Jean Ruedin [!] et ses fils Claudot et Jean Perrin. Renouvelée le 8 janvier 1568, cette reconnaissance porte les noms de Pauli fils de Jean Perrin Baume, Claudot Jobin, Claudot Baume, Jaiquet fils de feu George Triponez, Richard et Guenat frères, fils de feu George Jean Prêtre, tous demeurant au lieu des Bois Jean Ruedin. Une copie de cet acte se trouve aussi dans le dossier B 194-16 cité, et l'on a ajouté le nom de Jehantot Baume à liste, tandis que le frère de Richard s'appelle Girard au lieu de Guenat!

Dans l'intérêt de la généalogie, je dois continuer l'énumération fastidieuse de la «série» des Baume. En 1581 nouveau parchemin de l'évêque de Bâle, Blarer: on y trouve Jehantot Baume porteur du fief, Etienne

et François fils de Jacquelon Baume, Etienne et Girard Jobin, Germain et Richard Baume frères, et Jacob Triponez de Porrentruy. Lors d'une délimitation entre le fief du Valanvron et le fief de Haute Fie, en 1592, sont présents Richard fils de feu George Baume, Pierrat et Adam frères, fils de feu Jean Perrin Baume, Jacques Triponez (le Jacob ci-dessus), bourgeois de Porrentruy, fils de feu George de la Bosse «dit triponel», Etienne Jobin, Girardat Jobin, Nicolas Jobin, George Tissot, Jean Prêtre fils de feu Pauli Baume, tous des bois Ruedin.

Nouvelle lettre de fief en 1594: y figurent Pierre Baume porteur pour François Baume, Adam Baume, Jean Prêtre Baume, Pierrat et Nicolas Baume, Jeune Jean Baume, ainsi que Jaqua Triponez et ses consorts les Jobin. Le fief du Valanvron avait donc été divisé en trois parts: Baume, Jobin, Triponez «par le partage des femmes», dit un acte de 1627. En 1599 une lettre de fief est octroyée aux Baume pour un tiers de la «place et quartier» du Valanvron. On y trouve cités Pierre fils de feu Richard Baume, Nicolas et Pauli ses frères, Jonatat fils de feu Germain Baume. Encore deux lettres de fief à mentionner, l'une de 1630 donnant les noms de Petit Jean Baume porteur du fief, de Girardat, Guenin, Adam Richard, Claude, Jeantot, fils de feu Jeune Jean Baume; l'autre de 1647 avec le même porteur accompagné de George, Petit Jean, Jean, Emer, fils de feu Pauli Baume.

Jean Prêtre Baume et son fils George sont désignés dans les documents sous le patronyme de Prêtre comme aussi sous celui de Baume, donc Jean Prêtre pouvait encore être un prénom. George, qui est dit décédé en 1568, a laissé une veuve qui épousa Guillaumat Cattin, lequel eut une part du fief des Baume. De 1480 à 1492 un «Jehan Prestre» habite Le Noirmont — Comptes de la Franche Montagne — et en 1516 un Claude Jehan Prêtre était du même village — B 194-1 La Franche Montagne, Droits et libertés —. Il n'est guère possible de savoir s'il existait entre ceux-ci et les Jean Ruedin Baume une certaine parenté. Ce qui est curieux, c'est qu'en 1542 sont mentionnés Jean, Girard, Claudat et Jean Perrin Prestre, des Bois Jean Ruedin — Paul Bacon: Les Franches-Montagnes, pays des Hautes Joux, p. 79 — et l'on sait que Claudat (ou Claudot) et Jean Perrin étaient fils de Girard Baume!

Quant à George Tissot, qui se présente ci-dessus dans la pièce de 1592, il reçut également une partie du fief en question. Ainsi, ce fief était déjà bien partagé au 16^e siècle et cela porte à croire qu'il devait être assez considérable, comme je l'ai dit. Donc ce «George Tissot des bois Ruedin avoit refermez par droict, lesdits usz tenementiers dudj fief de Valeurin, a cause de sa feue mere qu'estoit des baulmes tenementiers dudit fief, a raison dequoÿ ledj George fut recompancez, tant en terre qu'en argent».

Une supplique adressée à l'évêque en 1707 par un Baume originaire des Bois, fait mention du personnage qui fut certainement l'ancêtre de la famille Baume des Breuleux: «Jean fils de feu girardat Baulme des bois Jean Ruedin presentement residant ès breuleux remontre bien humblement a V.A. [Votre Altesse] qu'ayant le dit Baulme certaine piece de terre, qu'il tient en fief de Valeverin en la paroisse desdits bois Ruedin, et comme ledit Jean Baulme sera venu d'accord avec pierra son frere fils du dit feu girardat Baulme porteur des censes du dit fief, de passer vendition d'une partie du fief qu'il tient de V.A. a son dit frere, moyenant que V.A. luj veuille le permettre...». Le premier avril 1707, l'évêque Jean Conrad de Reinach lui donne son consentement — toujours B 239-4 cité —.

Ce dossier B 239-4 fournit au chercheur une pièce datée du 6 novembre 1623 qui rappelle les noms des Baume tenanciers successifs du fief et qui constitue une sorte de tableau généalogique restreint de cette famille, cela jusque dans la première moitié du 17e siècle. Le texte, assez long, commence ainsi: «Le faict du fief de Valverin appartenant a Monseigneur le Reverendissime et Illustrissime Evesque de Basle est tel, Scavoir que furent Jehnhumbert Jean Vuillemin, et Girard Baulme freres amodierent en fief heritable ou emphiteose le lieu de Valverin...». Au dos du document, non signé, on lit: «Arbre des Retenants de emphiteote du fief de Valverin».

Vers 1560 un Claudot Baulme et Thonot son fils habitaient Les Emibois, tandis qu'un Anthoine Baulme habitait Muriaux en 1577. En 1551 cette famille était encore représentée aux Pommerats par Jehan Henry et Bartholomé Baulme — B 194-17 cité; pour Anthoine et Bartholomé: B 207-12 Seigneurie de Franquemont, Délimitations —.

Les voisins. Il n'est pas dit que le pourprix de Jean Ruedin (les maisons et leurs enclos) se trouvait précisément là où s'étend maintenant le village des Bois, aux abords de la route cantonale. Sur le plan de 1599 — B 194-16 cité — Le Bois Ruedin et Les Rosées comprenaient 28 maisons y compris les vacheries. Celles-ci pouvaient aussi bien se situer çà et là depuis Les Rosées jusqu'au sud du village actuel.

Les Jean Ruedin Baume avaient pour voisins au nord-est les François qui donnèrent leur nom au Bois François, toponyme aujourd'hui déformé en Bois Français. J'ai fait mention de cette famille dans mon mémoire de 1977. Plus loin, encore au nord-est, c'est Le Cerneux au Maire que le plan de 1599 désigne comme suit: «Cerneulx Merats et chez le bouchier» avec 5 maisons. Je crois fermement que ce Cerneux Merat était le Pont Emerey ou Amerey du document de 1441, c'est-à-dire le Peux à Merat. Dans l'acte de 1544 on a écrit «le peux Emerÿ», de même que sur un plan de 1617. Dans une autre pièce de 1617 c'est «le peux emeric» — B 194-16 cité —. Une famille Merat a bien existé à là

Montagne: un «Jehan Mairat» payait des dîmes à Saignelégier en 1480 — Comptes de la Franche Montagne — et un Jehan Merat de Saignelégier, sans doute le même, reçut son brevet de maire de La Franche Montagne le premier mai 1488 — B 137-17 Brevets —. Il était encore maire en 1492, tandis qu'un écrit de 1516 cite feu Jehan Merat — B 194-1 cité —. Bien entendu, on ne peut pas prétendre que ce personnage était de la famille même de ceux qui furent à l'origine du Peux à Merat.

L'examen attentif des renseignements en ma possession me permet d'affirmer que ce patronyme Merat s'est ensuite modifié, devenant Merot, forme à laquelle s'est ajouté le nom Guenot. Ensuite Merot a disparu pour ne plus laisser subsister que Guenot ou Guenat. En 1536 un Jean Merot Guenot était du Noirmont — B 239-4 cité —. Il y a lieu de noter qu'en général, dans les listes d'habitants ou dans d'autres documents, les gens des Bois Ruedin, du Cerneux Merat, du Bois François, du Cerneux Joly, etc, sont mentionnés comme étant de la communauté du Noirmont, car la commune des Bois n'existait pas encore comme telle à cette époque-là. Dans ce même acte de 1544 il est écrit que «Merot Guena» du Noirmont possède «une place praÿ et cernilz devers vent du peu Claude», ce qui correspond exactement au Cerneux au Maire actuel. Ce personnage est appelé «Jehan Guenot dict le bouchier» ou «alias le bouchier» en 1561 et, un peu plus tard, un Jeantot est dit fils de feu Merot Guenot. Jeantot et Jehan Prêtre Guenot du Noirmont sont cités ensemble dans une pièce de 1565 et, en 1578, ce dernier est dit Jehan Prêtre «au bouchier». Quant au premier, il est désigné sous le nom de Merot à la même époque, soit Jeantot Merot, et il était le gendre de Guillaumot Triponez. Dans le même temps est mentionné un Gros Jean Guenot et son fils Jeantot «au bouchier» — B 194-17 cité —. Tout cela corrobore l'indication du plan de 1599: Cerneux Merat et chez le boucher. On pourrait s'étonner de ce qu'un peux, le Peux à Merat du 15^e siècle, soit devenu un cerneux, le Cerneux Merat au 16^e siècle, pourtant constatons que le «Cerneûx es francois» mentionné en 1560 était aussi appelé le Bois François et il l'est resté — B 194-17 cité —. Dans les années où vivaient les Merot Guenot et Boucher, d'autres membres de cette famille, nommés seulement Guenot, habitaient cette région du Noirmont: ce sont Richard, Adam, Jean Pierre, Jean Bourquin, Gros Jean, Henry et autres. Je signale qu'il existait une autre famille Merot à Montfaucon au 16^e siècle — B 194-17 cité —.

Ce précieux document de 1544 m'apprend qu'un autre voisin des Jean Ruedin Baume était «Jehan Viata du Noirmont sa vacherie de Rosez». Il s'agit du lieu Les Rosées au nord-ouest des Bois — Carte nationale de la Suisse —. En 1617 on écrivait déjà «Roses», — B 194-

16 cité —. Le plan de 1599 désigne ensemble le «Bois Ruedin und les Roselz» de sorte que ce toponyme devrait s'écrire dans sa forme ancienne: Les Rosez. Je ne crois pas que ce lieu-dit ait été, à l'origine, en rapport avec des roses, de la rosée ou avec les actions d'enrosir et de dérosir les champs: par exemple, «leur laisser jouÿr leurs champs que seront enrosis» — Archives de Tramelan-Dessus, papier de 1615 —; «relever le regain ou voihin apres les foins et premier deros» — B 239-21 Erguel, Fiefs communs, pièce de 1675 —. Comme le lieu est appelé «les Roselz» sur ce plan, je suppose qu'il s'agit plutôt du nom de la famille Rossel dont on trouve des représentants au Noirmont au milieu du 16e siècle: Bourcard au Rossel et Claude le Rossel (ou à Rossel) — B 194-17 cité —.

Le parler franc-montagnard. En évoquant Jean Ruedin, sa famille, ses descendants et le lieu des Bois, j'ai fait état de quelques actes rédigés en langue allemande de l'époque. En 1964 un autochtone des Franches-Montagnes a publié une brochure — Bibliographie Jurassienne No 522 — dans laquelle il a mentionné un aubergiste de Saignelégier et divers personnages ayant mangé à la table de son hôtel, selon un document de l'an 1443. Comme cette pièce est écrite en allemand, cet auteur en conclut que les Francs-Montagnards parlaient alors «outre leur français truffé de celtique [!] aussi l'allemand de cette époque».

Disons simplement qu'en ce temps si lointain, les habitants savaient à peine le français et parlaient plutôt le patois et que, dans ce patois franc-montagnard, on ne voit pas quels rapports existent avec les dialectes suisses allemands! Depuis la fin du 14e siècle la plupart des évêques souverains du pays étaient de langue allemande, partant la cour épiscopale l'était aussi. L'administration se pratiquait en allemand par les hauts officiers, les notaires, les secrétaires, dont un bon nombre connaissaient le français.

L'origine. La Franche Montagne de Muriaux ou de Spiegelberg était déjà habitée, c'est patent, avant la promulgation de la charte de franchises de 1384. Celle-ci n'avait d'ailleurs rien d'extraordinaire puisque l'octroi de certaines libertés était à la mode à cette époque-là, ayant déjà débuté à la fin du 13e siècle: chartes du 14e siècle pour les villes de Porrentruy, Laufon, Delémont, La Neuveville, Bienne — voir les Monuments de Joseph Trouillat — chartes aussi pour les Montagnes neuchâtelaises de la part du seigneur d'Aarberg-Valangin, en 1363 pour La Sagne, en 1372 pour Le Locle et pour Les Brenets — G. A. Matile: Monuments de l'histoire de Neuchâtel, p. 850, 940, 947 —.

Il me semble que la ville de Saint-Ursanne fut une plaque tournante pour les familles jurassiennes. Certaines d'entre elles descendirent de l'Ajoie ou de l'ouest, de la Seigneurie de Montjoie, vers cette ville. Plu-

sieurs montèrent sur le plateau de la grande montagne boisée comme aussi sur celle du Clos-du-Doubs. Toutefois, c'est en bordure de ce plateau franc-montagnard que se fixèrent d'abord ces familles, l'intérieur n'étant peuplé que plus tard. En bordure, en effet, on trouve la localité de Montfaucon mentionnée au 12^e siècle, celles de Saint-Brais et des Sairains au 13^e siècle et le nom de Spiegelberg (château sur Muriaux) en 1308. Les Enfers, Le Bémont, La Bosse n'apparaissent qu'en 1330. Je m'étonne que le village des Pommerats, situé lui aussi au bord du plateau, ne soit connu que depuis 1337. Cependant il est vrai que les dates d'apparition des villages dans les documents ne sont pas forcément celles de l'origine de ces localités. En tout cas, je constate, d'après le sort de Jean Ruedin, habitant Les Pommerats puis émigrant aux Bois, que plusieurs familles, à la fin du 15^e siècle et jusqu'au milieu du 16^e siècle, ont passé par Les Pommerats (il en a été de même pour Montfaucon), avant de se répandre à l'intérieur vers le sud. Ce sont pour Les Pommerats: les Baume, Bernard, Beuret, Bonnemain, Bourcard, Breuleux, Brossard, Chapatte, Euvray, Farine, François, Frésard, Gête, Maître, Monnat, Morel, Noirat, Patenôtre, Rebillat, Simonin, Tardy, Viatte, Vuillemin et d'autres moins connues — B 194-17 cité —. Comptes de La Franche Montagne.

A mon avis, Jean Ruedin Baume ou ses parents pourraient bien avoir habité Saint-Ursanne avant de s'établir aux Pommerats. Dans les Comptes de La Franche Montagne, je découvre qu'en 1488 «Jehan mygi und perrin baume» avaient réparé le toit du château de Saint-Ursanne. D'autre part, un papier de l'an 1559 me fournit les renseignements suivants: «Le cours de leau de leur riviere de fueesse dois [dès] le lieu de Baulme jusques au pont dudit Fuesse, Seigneurie dudict Montjoye...» puis sur un autre de 1501 je lis «jusqu'à riviere de feuse devers bize...» — B 207-15 Seigneurie de Montjoie, Délimitations —. Il se trouvait donc un endroit appelé Baulme près du hameau de Fuesse. Ce dernier se trouve en France (Doubs) à l'est d'Indevillers et au sud de Chauvillers, à peu près sur la même longitude que Les Pommerats. En 1464 est mentionné «Perrin cardinal de fueesse» — B 207-13 Seigneurie de Montjoie, Délimitations —.

Jean Ruedin Baume et Perrin Baume étaient-ils originaires de ce «lieu de Baulme»? Peut-être et c'est une hypothèse, mais il y a aussi Baume-les-Dames au nord-est de Besançon. Par ailleurs, une famille Baume était originaire de Baume-les-Messieurs — J. et L. Gauthier: Armorial de Franche-Comté (1911), p. 32 —. Enfin, un Baulme fut curé du village de Novillard — A. de Barthelémy: Armorial de la Généralité d'Alsace (1861), p. 398 —. Il n'est pas impossible que le nom de famille des

ancêtres de Jean Ruedin provienne d'un lieu appelé Baume, puisque certains patronymes se sont formés à l'origine en rapport avec un lieu-dit, un village ou une ville, comme ce fut le cas dans La Franche Montagne pour les Jeandupeux, les De la Velle, les Froidevaux, les Breuleux, les Delémont.

Bien des faits et des considérations pourraient encore venir compléter ma petite «chronique» des Jean Ruedin Baume, mais il faut savoir se limiter.

Roger Châtelain